

1<sup>er</sup> février 2007

F



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

### GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FIBRES DURES

#### SOUS-GROUPE DES PAYS PRODUCTEURS DE SISAL ET DE HENEQUEN

#### Quinzième session

Rome, 31 janvier - 1<sup>er</sup> février 2007

#### PROJET DE RAPPORT

## I. INTRODUCTION

1. Le Sous-Groupe des pays producteurs de sisal et de henequen a tenu sa quinzième session au Siège de la FAO (Rome) les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2007. Y ont participé des délégués des pays producteurs suivants: Brésil, Kenya, Mexique et République-Unie de Tanzanie. Des observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Fonds commun

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse

[www.fao.org](http://www.fao.org)

W/J9208/f

pour les produits de base et de l'Association londonienne du sisal étaient également présents.

2. Le Sous-Groupe a adopté son ordre du jour, tel qu'il figure dans le document portant la cote CCP: HF/SP 07/1.

3. M. Odhiambo O. Wilson (République-Unie de Tanzanie) a été élu Président et M. Wilson Andrade (Brésil), Vice-Président.

## **II. QUESTIONS À SOUMETTRE À L'EXAMEN DU SOUS-GROUPE ET À PRÉSENTER AU GROUPE**

### **A. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PRIX DE LA FIBRE ET DE LA FICELLE AGRICOLE DE SISAL**

4. Le Sous-Groupe, se référant notamment aux informations communiquées par le Secrétariat sur la situation actuelle des prix, a entrepris des discussions approfondies sur les conditions du marché et les perspectives concernant la fibre de sisal et de henequen et les produits dérivés. Il a été noté que les prix du sisal d'Afrique de l'Est et du Brésil étaient supérieurs au prix indicatif maximal recommandé par le Sous-Groupe à sa quatorzième session, en 2004. Toutefois, le Sous-Groupe a noté qu'il convenait de faire preuve de circonspection, car ces niveaux élevés des prix pourraient ne pas se maintenir à long terme.

5. Le Sous-Groupe a également étudié la question de l'établissement de prix indicatifs pour le sisal fondé sur les prix c.a.f. Il a été noté que les prix f.o.b. donnaient une image plus précise du marché que les prix c.a.f. et il a été estimé

qu'il était plus indiqué d'établir des fourchettes de prix indicatifs fondées sur les prix f.o.b.

En conséquence, le Sous-Groupe a formulé les recommandations suivantes:

- a) Le prix indicatif de la **fibres brésilienne n° 3** devrait être établi dans une fourchette allant de **620 dollars EU à 680 dollars EU par tonne, f.o.b. Salvador;**
- b) Le prix indicatif de la **fibres East African UG** devrait être établi dans une fourchette allant de **800 dollars EU à 1 000 dollars EU par tonne, f.o.b. Tanga;**
- c) Le prix indicatif de la **ficelle botteleuse de sisal et de henequen** devrait être établi à **24 dollars EU la balle, f.o.b. Salvador.**

#### **B. PROJETS RELATIFS AU SISAL ET AU HENEQUEN BENEFICIAINT DE L'APPUI DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE**

6. Dans l'optique d'apporter son appui au Groupe intergouvernemental sur les fibres dures dans ses fonctions d'organe chargé de la supervision des projets financés par le Fonds commun pour les produits de base, le Sous-Groupe a examiné l'état d'avancement de plusieurs projets, en se référant au document portant la cote CCP: HF 07/2-JU 07/2 et à la lumière des informations supplémentaires communiquées par les délégués et les observateurs. Il a été noté que le projet intitulé *Développement des marchés et des produits dérivés du sisal et du henequen*, dont l'agent d'exécution est l'ONUDI et qui était mis en œuvre au Kenya et dans la République-Unie de Tanzanie, avait été mené à terme de manière probante.

7. Le projet *Mise en service d'une installation pilote pour l'extraction et la production continues de fibres de sisal*, dont l'agent d'exécution est l'ONUDI et qui est mis en oeuvre dans la République-Unie de Tanzanie, a été mené à terme en décembre 2006. Toutefois, des activités supplémentaires, financées par des partenaires, ont été entreprises. Les résultats du projet devraient être rendus publics prochainement.

8. Le Sous-Groupe a noté que le projet *Utilisation écologique des déchets de sisal pour la production de biogaz et d'engrais biologiques* (agent d'exécution: ONUDI, pays: République-Unie de Tanzanie) progressait de manière satisfaisante, malgré les retards enregistrés lors des premières phases de la mise en oeuvre. L'installation est en cours de construction et les essais de production ont été effectués à plus petite échelle, afin d'obtenir des résultats plus tôt. Le projet devrait s'achever à la fin du mois de décembre 2007, mais un délai supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire.

9. Il a été noté que les activités liées au projet *Valorisation du sisal: Remplacement de l'amiante par la fibre de sisal dans les composites ciment* (agent d'exécution: SEBRAE, Brésil) avaient progressé, dans l'objectif de déterminer la viabilité technique et économique de l'utilisation de la fibre de sisal lors de la production de matériaux de construction destinés à l'industrie du bâtiment. Certains délégués se sont inquiétés

de savoir dans quelle mesure l'incorporation de la fibre de sisal dans des matériaux de construction était réaliste d'un point de vue économique, étant donné les niveaux élevés des prix du marché à l'heure actuelle. L'agent d'exécution du projet a indiqué que les deux rapports sur la faisabilité technique et économique seraient achevés en mars 2007. Le Fonds commun pour les produits de base décidera ensuite s'il poursuit ou non le financement, en se fondant sur les résultats de l'évaluation du projet qui sera effectuée par des experts internationaux.

10. Le Sous-Groupe a noté qu'aucun progrès n'avait été réalisé en ce qui concerne l'élaboration de la proposition intitulée *Utilisation industrielle intégrée et durable des espèces d'agaves: boucler la boucle dans le secteur des agaves*, soumise à l'origine par l'ONUDI. Ce concept avait été approuvé par le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures à sa trente-troisième session, en 2004. Le document avait été soumis au Secrétariat du Fonds commun pour les produits de base, pour examen informel, et il avait été conclu que le descriptif du projet n'était pas suffisamment détaillé pour permettre au Comité consultatif du Fonds de l'examiner de manière productive. Le Sous-Groupe a demandé au Secrétariat de déterminer, en collaboration avec le Fonds commun et les initiateurs de la proposition, les mesures à

prendre pour améliorer la proposition de façon à ce qu'elle respecte les conditions définies par le Fonds.

11. Le Sous-Groupe a examiné deux nouvelles propositions soumises par la délégation brésilienne: *Amélioration des fibres courtes, production et transformation, et mise en valeur des résidus liquides à forte valeur ajoutée*, qui avait déjà été soumise au Secrétariat et distribuée sous la cote CCP: HF 07/CRS.1 - JU 07/CRS.1, et *Géotextiles à base de sisal: un matériau durable et écologique pour les infrastructures et les applications industrielles* (CCP: HF 07/CRS.2 - JU 07/CRS.2). Le Sous-Groupe n'avait pas eu l'occasion d'étudier ces deux propositions en profondeur. Il a également noté que le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures prévoyait d'examiner le Plan d'action quinquennal du Fonds commun à sa trente-quatrième session et qu'en conséquence, le Groupe pourrait être tenu de réévaluer ses priorités. Le Sous-Groupe a demandé que la seconde proposition soit plus axée sur la communication de données techniques destinées aux ingénieurs du génie civil. Tenant compte de ces considérations, le Sous-Groupe a approuvé le principe des deux propositions, qui seront soumises au Groupe intergouvernemental pour examen, et a demandé au Secrétariat, en collaboration avec les initiateurs de la proposition et le Secrétariat du Fonds commun, d'améliorer la proposition afin d'obtenir l'approbation du Fonds.

### III. DATE ET LIEU DE LA SEIZIÈME SESSION

12. Le Sous-Groupe a recommandé que sa seizième session soit convoquée au même endroit que la trente-cinquième session du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures, juste avant celle-ci.